

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FÉVRIER 2020 à 19 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 17 février 2020 à 19H00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés :

Monsieur GITENET Laurent, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Madame Evelyne RICARD a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Espace cinéraire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise de Pompes funèbres et marbrerie GOUTAUDIER est intervenue au mois de janvier. Le nouveau columbarium est installé. Il rappelle que ce columbarium dispose de 6 cases. La concession columbarium pour trente années s'élève à 500,00 € répartis 1/3 sur le budget du CCAS et 2/3 sur le budget de la commune. Le coût de ce columbarium s'élève à 3.320,00 € TTC.

*** Commerce multiservices**

Monsieur le Maire rappelle que le commerce multiservices ouvrira le mardi 3 mars. Madame Christelle DUROUX garde le nom PAGOMIA, mais a changé le logo. Il est rappelé que c'est à la mairie d'acheter la carotte tabac.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur Yves RIMOUX présente les comptes administratifs 2019 de la commune, du lotissement et de la forêt de Rebruns. Les résultats se présentent comme suit :

Compte administratif 2019 Budget Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		240.432,02 €	64.453,32 €			175.978,70 €
Opération de l'exercice	447.895,79 €	463.542,15 €	682.566,76 €	418.434,15€	1.130.462,55 €	881.976,30 €
Totaux	447.895,79 €	703.974,17 €	747.020,08 €	418.434,15 €	1.130.462,55 €	1.057.955,00 €
Résultats de Clôture		256.078,38 €	328.585,93 €		72.507,55 €	
Restes à Réaliser			61.420,00 €	52.300,00 €	61.420,00 €	52.300,00 €
Totaux Cumulés	447.895,79 €	703.974,17 €	808.440,08 €	470.734,15€	1.191.882,55 €	1.110.255,00 €
Résultats Définitifs		256.078,38 €	337.705,93		81.627,55 €	

Compte administratif 2019 Budget Forêt de Rebruns

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50.995,90 €		41.718,17 €		92.714,07 €
Opération de l'exercice	2.170,16 €	4.974,07 €	0,00 €	0,00 €	2.170,16 €	4.974,07 €
Totaux	2.170,16 €	55.966,97 €	0,00 €	41.718,17 €	2.170,16 €	97.688,14 €
Résultats de Clôture		53.796,81 €		41.718,17 €		95.517,98 €
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	2.170,16 €	55.966,97 €	0,00 €	41.718,17 €	2.170,16 €	97.688,14 €
Résultats Définitifs		53.796,81 €		41.718,17 €		95.517,98 €

Compte administratif 2019 Budget Lotissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119.958,01 €	183.607,57 €		63.649,56 €	
Opération de l'exercice	95.690,25 €	95.690,25 €	0,00 €	95.690,25 €	95.690,25 €	191.380,50 €
Totaux	95.690,25 €	215.648,26 €	183.607,57 €	95.690,25 €	159.339,81 €	191.380,50 €
Résultats de Clôture		119.958,01 €	87.917,32 €			32.040,69 €
Restes à Réaliser						
Totaux Cumulés	95.690,25 €	215.648,26 €	183.607,57 €	95.690,25 €	159.339,81 €	191.380,50 €
Résultats Définitifs		119.958,01 €	87.917,32 €			32.040,69 €

COMPTE DE GESTION 2019

Les comptes de gestion sont les comptes élaborés par le percepteur. Ils sont identiques aux comptes administratifs précédemment cités. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestions 2019 des budget Commune, Forêt de Rebruns et Lotissement.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le vendredi 31 janvier, les enfants de l'école ont voté, en condition presque réelle : carte d'électeur, isolements, bulletins de vote et dépouillement des résultats avec les élus. Ils avaient le choix entre huit personnalités, toutes ayant œuvré pour les enfants.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit maintenant décider entre les trois noms plébiscités par les enfants : Guillaume ALDEBERT (26 voix), Catherine MEURISSE (21 voix) et Antoine de SAINT EXUPERY (8 voix).

Après une présentation identique à celle proposée aux enfants, le Conseil Municipal choisit l'artiste Guillaume Aldebert (10 voix), Catherine MEURISSE ayant obtenu 2 voix.

Guillaume ALDEBERT est né le 7 juillet 1973, à Paris mais a vécu toute son enfance à Besançon. Musicien, auteur, compositeur, interprète, ancien « métalleux », il passe à la chanson française dans les années 90. Ses textes sont très poétiques : il aborde des thèmes variés (l'enfance, l'école, le racisme, la vie...). Il a à son actif plusieurs albums pour petits et grands enfants : *Enfantillages* (2008, 2013, 2017) et Spectacle : *J'ai 10 ans* (2010). Grand prix Sacem du répertoire jeune public en 2017, c'est une personnalité très appréciée des enfants.

Le personnel enseignant prévoit d'ors et déjà de travailler sur un projet musique.

Le Conseil Municipal doit maintenant obtenir l'autorisation de l'artiste avant de dénommer officiellement le groupe scolaire.

FORÊT DE REBRUNS

Monsieur le Maire ayant rappelé les critères légaux permettant de déterminer les ayants-droit (habitants de la section de commune de Rebruns depuis plus de 6 mois, sans compter les résidences secondaires), le Conseil Municipal approuve la liste réactualisée des affouagistes de la Forêt de Rébruns pour l'année 2020.

Une réunion des affouagistes est programmée le jeudi 27 février 2020 à 20h00 avec, à l'ordre du jour, la présentation du plan d'aménagement 2020-2036, une demande de Monsieur GALLEGO d'acquérir une partie de la Charme, et questions diverses.

NOM-PRENOM	ADRESSE
M.et Mme AUROY Jacques	144, Chemin de la Praie Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. BAYON Cédric Melle MOUILLEVOIS Karine	121, Chemin de la Praie Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
Mme BIANCARDI Gisèle	172, Chemin de la Praie Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. BLIAULT Rémy Melle VIAL Aurélie	255, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. CORNELOUP Grégory Mme MATTHIEU Tatiana	180, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme COTE Daniel	100, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. FARGUES Luc Melle MARX Catherine	58, Route de Fréchis Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. GARNIER Romain Melle HUGUES Violaine	219, Route de Fréchis Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme GIRARD Philippe	22, Route de Fréchis Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. GIRBAS Patrick Melle MOUSSIÈRE Pascale	40, Chemin de Chez Bèche Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme MAISONHAUTE Gabriel	199, Chemin de la Praie Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. MEMBRÉ Guillaume	268, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme MOUILLÈRE Roger	36, Route de Rébruns Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
Mme MOUILLÈRE Andrée	375, Route de Rébruns Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
Mlle MOUILLÈRE Perrine M. RICARD Rémi	176, Route de Fréchis Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
Mme PELNARD Paulette	44, Impasse du Lavoir Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. REY Mlle CHRISTOPHE	362, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme RIMOUX Jean-François	94, Chemin de la Praie Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme ROBERT Marc	82, Impasse de Cordillère Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme SALAMANI Alain	258, Route de Fréchis Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. SOUCHON Jean-Louis	148, Route de la Charme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY
M. VIAL Jacques	26, Impasse du Lavoir Lieu-dit Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme VIAL Sébastien	216, Chemin de la Croix de l'Orme Lieu-dit Rébruns – 42310 CHANGY

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire présente le bilan 2019 du PLH sur la commune de CHANGY. Deux logements ont bénéficié de l'aide « Rénov' ta baraque » pour un montant total de 8.000,00 €. Un logement a obtenu 1.500,00 € du Programme d'Intérêt Général.

Les règlements 2020 ont été modifié avec notamment deux nouveautés : le nombre total de règlements a été réduit, il y en a désormais 4 : l'aide à la réhabilitation « Rénov' ton logement », la prime à la sortie de vacance, le Programme d'intérêt général 2 et « Rénov' ta Copro ».

Pour 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer les enveloppes budgétaires suivantes :

- 500.000,00 € sur le programme d'aide à la réhabilitation du parc existant par leurs propriétaires
- 200.000,00 € pour le programme « Rénov' ta Copro »
- 255.000,00 € pour le Programme d'Intérêt Général »
- 500.000,00 € pour le programme « Prime de sortie devacance »

Pour toutes questions relatives à ces différentes aides, il est possible de contacter la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement, située 5, Rue Brison à Roanne, ou les joindre téléphoniquement au 04.77.78.39.94.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

* Conseil Communautaire, le 28 janvier 2020

Madame Patricia GOUTORBE fait le compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 :

- Communication : prestations d'impression de documents de communication et d'information Marchés avec les entreprises REBOULE, LES ARTS GRAPHIQUES et ETHAP.
- Transition numérique et systèmes d'information : Projet SDN « Travail collaboratif : achat de licences Microsoft 365 »
- Stratégies et ressources foncières : Modification des statuts du SYEPAR. Madame GOUTORBE indique qu'il a été décidé de reporter le vote après les élections municipales.
- Finances et administration générale : Fourniture de carburants livrés en vrac par camion – accord-cadre avec les sociétés DYNEFF et LAGARDE ; Exercice des pouvoirs délégués au Président et au bureau.
- Développement économique : Offre de concours du centre de vol à voile roannais – Projet d'extension du bâtiment occupé par l'association
- Savoirs, Recherches et innovation : Fablab – Avenant à la convention de partenariat entre l'espace d'innovation numérique et l'entreprise NEXTER.
- Sport et tourisme : Parc résidentiel de loisirs des Noës – Délégation de service public par voie d'affermage avec l'association Gîtes Sport nature Avenant n°4
- Cohésion sociale et habitat : PLH, PLIE, Subventions 2020 aux structures d'accueil petite enfance et d'accueil de loisirs.
- Agriculture et environnement : Animation 2020 du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) ; Actions 2020 pouvant être subventionnées programme « Bords de Loire en Roannais » ; Prestation d'entretien des espaces verts de Roannais Agglomération – Marché avec les sociétés CHARTIER, TERRIDEAL, ATELIER ROANNAIS et VERT AVENIR. ; Transfert de la compétence eau à Roannais de l'eau – Extension du périmètre d'adhésion Commune Les Noës.
- Travaux maintenance et entretien : Travaux d'éclairage public Fond de concours du SIEL Boulevard de Valmy
- Transition énergétique et mobilité : Service public des transports urbains – Mode de gestion proposé DSP ; Tarifs des transports scolaires et tarifs commerciaux sur les lignes scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 ; Approbation du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 suite à mise en conformité réglementaire.

- Enseignement artistique : Subvention 2020 Ecole de musique associative GAMEC et Centre Musiques et danses Pierre Boulez.

* Syndicat de rivières, le jeudi 6 février 2020

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de cette réunion. Suite à l'achèvement du contrat de rivières sur les bassins versants du Renaison, de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne en novembre 2019, Roannaise de l'Eau s'est d'ores et déjà engagé dans l'élaboration d'un nouveau projet de contrat territorial de gestion des milieux aquatiques.

Il a été rappelé que la région ne finance plus l'entretien des rivières.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE a fait part de la lourdeur administrative lorsqu'une intervention sur un cours d'eau est nécessaire.

* Roannaise de l'Eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'installation du nouveau syndicat de l'eau continue. Sont organisées une à deux réunions par semaine pour superviser le nouveau fonctionnement du syndicat.

L'intégration des agents du Syndicat des Eaux de la Teyssonne se passe bien.

Monsieur le Maire indique qu'au 1^{er} janvier 2021, le Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord va disparaître à son tour. Huit nouvelles communes vont alors intégrer Roannaise de l'Eau.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal que la station de traitement des eaux de la Goutte Picard est à l'arrêt depuis fin janvier. Suite à une fausse manœuvre, le système de filtration est hors-service. Malgré plusieurs demandes pour avoir des informations complémentaires, Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas eu de réponse satisfaisante. Il a fait part de son mécontentement en Comité syndical.

* Changy Histoire et Patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2020, concernant l'organisation du week-end des 4 et 5 juillet prochaine : « Juillet 2010 : la déviation est inaugurée, le bourg de Changy est libéré, Juillet 2020 : fêtons la Nationale 7 historique ! »

Le samedi 4 juillet, à 19h00 à la salle d'animation, ouverture de l'exposition (l'histoire de la déviation, les photos des anciennes publicités le long de la RN7, les pages de journaux consacrés à Changy depuis 1956, voitures miniatures, souvenirs de l'ancienne 7...

À 20h00, conférence de Monsieur Marc COMBIER « La remontée de la RN7 à 30 km/h de Vintimille à Paris » avec publicités murales et cartes postales.

Le dimanche 5 juillet, à 9h30, rassemblement des véhicules anciens sur l'ancienne route près du pont de la Teyssonne. Puis départ en direction de La Pacaudière, rafraichissement au camping puis retour à la salle d'animation. À midi, apéritif offert par l'association et possibilité de pique-nique ou vente de repas. L'après-midi, exposition des véhicules, concours d'élégance, jeux quizz autour des véhicules.

À 18h00, inauguration de la plaque « Nationale 7 historique » posée sur la façade de la maison DRUARD/BIETTRON.

* Réunion départementale

Monsieur Jean BARTHOLLIN et Madame Violette AUBERGER ont convié les communes à une présentation des aides proposées par le Conseil Départemental.

Concernant la commune CHANGY, la subvention sollicitée pour les travaux de voirie Chemin de la Margot, a été accordée, pour un montant de 34.631,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

* Face aux nouveaux enjeux de sécurité liés à l'évolution de la société et à la transformation numérique, le Ministre de l'Intérieur a souhaité la rédaction collaborative du nouveau Livre blanc de la sécurité intérieure. Cette réflexion repose sur une concertation nationale et sur la tenue d'assises territoriales. Dans la Loire, une consultation en ligne est ouverte au grand public, aux élus et à toute personne ou entité désireuse d'apporter sa participation à ce sujet. Elle prend la forme d'un formulaire qui est disponible sur le site internet : <http://www.loire.gouv.fr/consultation-sur-le-livre-blanc-de-la-securite-a7373.html>

* Roannaise de l'Eau informe que leurs agents vont procéder au lavage et à la désinfection des réservoirs d'eau potable situés sur la commune de CHANGY, du lundi 9 mars et vendredi 13 mars. Ces lavages permettent de préserver et de distribuer une eau de qualité. Ces opérations seront assurées en maintenant la continuité de la distribution d'eau potable.

* Le Département de la Loire a fait parvenir le programme 2020 de renouvellement des couches de roulement et autres travaux sur routes départementales. La RD8 est concernée, de CHANGY à SAINT HAON LE VIEUX.

* Le comptage des lièvres est organisé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire du 9 au 13 mars, sur la commune de CHANGY.

* La société PLAIRE est intervenue pour l'entretien des cloches. Le ressort de rappel du marteau sur la cloche qui sonne les heures est cassé. Une prochaine intervention est programmée pour le remplacer.

* Roannaise de l'Eau a envoyé en Mairie le programme de renouvellement de réseaux pour l'année 2020 et le projet voirie 2021. La commune de Changy est concernée par le renouvellement de la conduite allant du Veillot à Saint Martin d'Estreaux. La première tranche va coûter 720.000,00 €.

* Permanences électorales pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 :

HEURES	PERSONNES DE GARDE
8h à 10h	PETELET Fabrice – MÉANT Fabienne – RIMOUX Yves
10h à 12h	RICARD Evelyne – RICARD Didier – BIGAY Catherine
12h à 14h	BOURLIÈRE Jean-Paul – GITENET Laurent – Laurent VILLANO
14h à 16h	MOUTET Pierre – THIVANT Corinne – ROBERT Stéphanie
16h à 18h	DURAND Christine – ARQUILLERE Rémy – GOUTORBE Patricia

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.